



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PROJET ACADÉMIQUE  
2020 - 2024**

**Autonomie et mobilité :**  
une ambition partagée

## Premier axe :

---

MAÎTRISER ET PARTAGER  
LES SAVOIRS,  
CONDITION  
DE L'AUTONOMIE  
ET DE LA MOBILITÉ  
POUR TOUS

### Priorité 1

➔ Ouvrir l'accès à tous les  
apprentissage par les savoirs  
fondamentaux

### Priorité 2

➔ Faire progresser tous les élèves  
pour réduire les écarts

## Deuxième axe :

---

FÉDÉRER LES ACTEURS  
POUR CONSTRUIRE  
DES TRAJECTOIRES  
DE RÉUSSITE

### Priorité 1

➔ Dialoguer avec les familles  
pour une prise en compte globale  
des élèves

### Priorité 2

➔ Amener chaque élève  
à se projeter dans son avenir  
professionnel par des expériences  
concrètes

## Troisième axe :

---

ENGAGER LES ÉLÈVES  
À S'OUVRIRE AU MONDE :  
CITOYENNETÉ, CULTURE,  
SPORT, MOBILITÉS  
INTERNATIONALES

### Priorité 1

➔ Former des citoyens éclairés  
et solidaires partageant les valeurs  
de la République

### Priorité 2

➔ Ouvrir à tous les élèves des  
expériences culturelles, artistiques,  
sportives et internationales

## Quatrième axe :

---

ACCROÎTRE LA QUALITÉ  
DE VIE DES PERSONNELS  
DANS LEUR TRAVAIL  
PAR UNE AUTONOMIE  
RENFORCÉE ET DES  
MOBILITÉS PLUS SOUPLES

### Priorité 1

➔ Favoriser l'attractivité des  
carrières au sein de l'académie

### Priorité 2

➔ Former en conciliant attentes  
des personnels et besoins identifiés  
par l'institution

## Premier axe :

MAÎTRISER ET PARTAGER  
LES SAVOIRS,  
CONDITION  
DE L'AUTONOMIE  
ET DE LA MOBILITÉ  
POUR TOUS

### Priorité 1

Ouvrir l'accès  
à tous les apprentissages  
par les savoirs  
fondamentaux

### Objectif n°1

**Renforcer la maîtrise de la lecture, de l'écriture, de l'expression orale et des mathématiques, de la maternelle au lycée**

La compréhension et l'expression, écrites, orales ou corporelles, doivent faire l'objet d'une attention et d'un travail particuliers dans toutes les disciplines, et durant l'ensemble du cursus scolaire. Elles visent à permettre l'égalité de tous pendant les évaluations et les examens, contribuent à l'amélioration du climat scolaire et favorisent l'insertion sociale et professionnelle. Savoir traduire ses émotions, nommer, s'exprimer, amoindrit la conflictualité. Réduire le nombre d'élèves fragiles en lecture, notamment en fluence, et fragiles en écriture, notamment en expression, est une ambition collective de l'école maternelle au lycée.

- **Créer une dynamique d'émulation autour de la lecture et de l'écriture**
- **Impliquer tous les élèves dans les mathématiques**
- **Renforcer l'aisance de l'expression orale et écrite**

## Premier axe :

MAÎTRISER ET PARTAGER  
LES SAVOIRS,  
CONDITION  
DE L'AUTONOMIE  
ET DE LA MOBILITÉ  
POUR TOUS

### Priorité 1

Ouvrir l'accès  
à tous les apprentissages  
par les savoirs  
fondamentaux

## Objectif n°2

### Poser des diagnostics pour aider les élèves à progresser

Le projet académique 2016-2019 avait notamment comme objectif de partager des indicateurs utiles. Parmi ces indicateurs, les résultats des évaluations nationales et académiques constituent des outils qui objectivent les situations, les réussites et les fragilités. Il convient d'approfondir encore leur exploitation. En effet, à toutes les échelles, à commencer par celle de la classe, évaluer permet d'adapter didactique et pédagogie aux besoins des élèves. Différenciation pédagogique, remédiation et construction d'une progression s'appuient sur ces diagnostics.

- **Optimiser le partage des évaluations et les exploiter sur le plan pédagogique**
- **S'appuyer sur la fécondité de l'erreur**
- **Mobiliser les marges d'autonomie des EPLE au service de la réussite des élèves**

## Premier axe :

MAÎTRISER ET PARTAGER  
LES SAVOIRS,  
CONDITION  
DE L'AUTONOMIE  
ET DE LA MOBILITÉ  
POUR TOUS

### Priorité 1

Ouvrir l'accès  
à tous les apprentissages  
par les savoirs  
fondamentaux

## Objectif n°3

### Aiguiser la curiosité, développer l'esprit critique

La consultation a fait apparaître le plaisir d'apprendre comme un facteur d'engagement autonome dans les apprentissages. Jouer, expérimenter, manipuler, débattre consolident l'appropriation des connaissances. Ces stratégies trouvent leur place si les compétences et connaissances travaillées, le lien avec le cours et les exercices sont visibles et explicités. Il convient d'être attentif au caractère socialement discriminant de certaines de ces modalités pédagogiques et de s'assurer que les apprentissages ont été largement partagés. Conserver une trace écrite des stratégies de réussite, voire des erreurs, est utile pour corréler jeu et programmes scolaires. Comme l'ont souligné nombre de personnes consultées, l'aménagement des espaces est une clef pour varier les activités et donner envie d'apprendre.

- **Créer les conditions du recul et de la distance pour stimuler l'esprit critique**
- **Repenser l'espace pour inciter aux apprentissages**
- **Utiliser l'outil numérique pour un enseignement augmenté**

## Premier axe :

MAÎTRISER ET PARTAGER  
LES SAVOIRS,  
CONDITION  
DE L'AUTONOMIE  
ET DE LA MOBILITÉ  
POUR TOUS

### Priorité 2

Faire progresser  
tous les élèves  
pour réduire les écarts

## Objectif n°1

### Contribuer à lutter contre les difficultés sociales et renforcer le travail personnel de l'élève

Pour que chacun réussisse, un dialogue suivi entre familles, enseignants et/ou établissements constitue une condition essentielle. De même, la prise en compte des contraintes financières des familles est incontournable. Cette approche globale aide l'élève à s'engager dans un travail personnel dans et hors la classe. Le confinement a montré l'importance du lien entre les écoles et les familles. Il a souligné l'utilité de s'appuyer sur divers canaux et structures partenaires pour s'assurer d'une part que les familles les plus éloignées de l'École accèdent à ses codes et attentes, et d'autre part que l'École identifie leur situation. La continuité pédagogique mise en place a montré la pertinence de l'usage d'outils numériques variés, combinés avec des supports pédagogiques classiques. Elle a aussi mis en lumière l'inégalité des équipements et la précarité. Autant d'obstacles qu'il convient de franchir ensemble.

- **Prendre en compte de manière effective toutes les formes de précarité**
- **Accentuer les synergies pour favoriser l'ambition**
- **Expliciter auprès des familles et des élèves toutes les formes de travail attendu**

## Premier axe :

MAÎTRISER ET PARTAGER  
LES SAVOIRS,  
CONDITION  
DE L'AUTONOMIE  
ET DE LA MOBILITÉ  
POUR TOUS

### Priorité 2

Faire progresser  
tous les élèves  
pour réduire les écarts

## Objectif n°2

### Réduire les inégalités entre filles et garçons

Les stéréotypes de sexe impactent la réussite des élèves, qui les intègrent inconsciemment et s'y conforment. Cela a trois conséquences : une moindre performance scolaire des garçons ; une restriction des choix disciplinaires et d'orientation ; un capital confiance moindre pour les jeunes filles, qui s'autorisent moins d'ambition. Depuis 2015, l'analyse des résultats académiques au diplôme national du brevet montre que la réussite des filles est supérieure à celle des garçons (+9,3 points en 2018) et qu'elles ont davantage de mentions (+8,6 points en 2018). Ces écarts s'accroissent avec la fragilité sociale. En revanche, les filles investissent encore peu les domaines scientifiques et numériques, tandis que les garçons se tournent moins vers les professions du « care ». Il s'agit donc d'aider les élèves à vivre dans une mixité clairement appréhendée et à effectuer des choix autonomes en mettant à distance les stéréotypes.

- **Sensibiliser la communauté éducative à la lutte contre les stéréotypes et déconstruire les représentations des élèves**
- **Susciter l'ambition des filles**
- **Favoriser l'adhésion des garçons au projet scolaire**

## Premier axe :

MAÎTRISER ET PARTAGER  
LES SAVOIRS,  
CONDITION  
DE L'AUTONOMIE  
ET DE LA MOBILITÉ  
POUR TOUS

### Priorité 2

Faire progresser  
tous les élèves  
pour réduire les écarts

## Objectif n°3

### Construire une école pleinement inclusive

Les trois lois successives – loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, loi de 2013 de refondation de l'école et loi de 2019 pour une école de la confiance – inscrivent le système scolaire dans une dynamique inclusive. Chaque élève doit pouvoir trouver sa place, accéder aux apprentissages et construire un projet de vie cohérent. Parmi les jeunes concernés se trouvent les élèves porteurs de handicap (3 % des effectifs) mais aussi les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA), mineurs accompagnés ou non, et les enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). Pour tous, lire, écrire, s'exprimer, compter, comprendre les disciplines et les attendus scolaires sont les clefs de l'autonomie. S'ajoutent, pour les EANA et les EFIV, la prise en compte de difficultés liées à l'accès au logement, aux soins, au droit de séjour, ainsi qu'à l'adaptation à un nouvel environnement. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement, les enseignants, les psychologues de l'Éducation nationale et les personnels médico-sociaux se mobilisent déjà. Il convient d'aller plus loin en se concertant davantage.

- **Professionaliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs**
- **Favoriser des parcours de scolarité sécurisés par l'accès aux apprentissages et par les partenariats**
- **Formaliser l'engagement dans l'inclusion**

## Deuxième axe :

FÉDÉRER LES ACTEURS  
POUR CONSTRUIRE  
DES TRAJECTOIRES  
DE RÉUSSITE

### Priorité 1

**Dialoguer avec les familles  
pour une prise en compte  
globale des élèves**

### Objectif n°1

#### **Approfondir les relations avec les familles ou les responsables légaux**

Dans l'académie, le nombre de non recours pour obtenir des bourses et les difficultés rencontrées lors des procédures d'orientation sont préoccupants. Cela requiert de développer tous les canaux d'information possibles, avec l'appui des enseignants et des équipes de direction, pour pallier la méconnaissance des familles ou des responsables légaux de leurs droits, et leur défaut de maîtrise des outils de suivi. Les associations de parents d'élèves représentent un relais et un appui déterminant, dans le respect des conditions de stricte égalité entre les associations concernées et des principes de fonctionnement du service public d'éducation.

- **Communiquer autour des droits existants pour en faciliter l'accès**
- **Renforcer la reconnaissance des associations de parents d'élèves**
- **Multiplier les occasions d'investissement des parents dans l'établissement**

## Deuxième axe :

FÉDÉRER LES ACTEURS  
POUR CONSTRUIRE  
DES TRAJECTOIRES  
DE RÉUSSITE

### Priorité 1

**Dialoguer avec les familles  
pour une prise en compte  
globale des élèves**

## Objectif n°2

### Veiller ensemble à la santé et à la sécurité des élèves

Garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social, préserver sa santé, sa sécurité et son éducation sont les priorités de l'École. Équipes de direction, conseillers principaux d'éducation (CPE), enseignants, personnels médico-sociaux, tous y contribuent, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), les collectivités territoriales, les partenaires de l'École et les familles. Face à des situations à risques ou de violence faites aux enfants, la communauté éducative, en partenariat avec les institutions et les collectivités, joue un rôle de prévention et d'alerte.

- **Améliorer la prise en charge des victimes de mauvais traitements et de violence**
- **Former les élèves à la prévention des risques**
- **Promouvoir la santé dans et par l'École**

## Deuxième axe :

FÉDÉRER LES ACTEURS  
POUR CONSTRUIRE  
DES TRAJECTOIRES  
DE RÉUSSITE

### Priorité 1

**Dialoguer avec les familles  
pour une prise en compte  
globale des élèves**

### Objectif n°3

**Permettre à chacun d'agir sur sa propre trajectoire :  
travailler l'orientation**

La découverte des métiers, l'information et le soutien à l'orientation sont des facteurs déterminants de l'égalité des chances. Clef de l'autonomie et de la mobilité, l'orientation implique de renforcer le dialogue entre les familles et l'École. Lever les freins, apprendre aux élèves à développer l'estime d'eux-mêmes, accompagner leur mobilité géographique sont autant de défis à relever. Cela suppose, pour diversifier les parcours du collège à l'enseignement supérieur, de dépasser les a priori sur les voies, les spécialités, les formations et les métiers, ainsi que les stéréotypes liés aux territoires, aux milieux sociaux et aux genres. Le parcours Avenir doit nous y aider. Par ailleurs, la région académique, le conseil régional d'Île-de-France et de nombreux partenaires associatifs et entrepreneuriaux jouent un rôle important. En effet, fournir l'accessibilité à des formations variées, à proximité ou par le biais de modalités adaptées (transports, internat), est une nécessité.

- **Suivre le processus d'orientation**
- **Sécuriser les parcours par l'approfondissement des projets bac -3 / bac +3**
- **Compléter la connaissance des voies et diplômes pour déjouer les biais d'orientation**

## Deuxième axe :

FÉDÉRER LES ACTEURS  
POUR CONSTRUIRE  
DES TRAJECTOIRES  
DE RÉUSSITE

### Priorité 2

Amener chaque élève  
à se projeter dans  
son avenir professionnel  
par des expériences  
concrètes

### Objectif n°1

#### Développer les liens entre les élèves et les milieux professionnels

En quatrième parfois, mais surtout en troisième, les élèves entrent en contact avec des univers professionnels divers, souvent choisis avec l'aide de leurs proches. Par la suite, en voie professionnelle, ils effectuent des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), en lien avec leur parcours. Ces stages stimulent la motivation, s'ils sont assortis d'une mobilité et d'un contenu ambitieux, et s'ils sont corrélés avec un accompagnement pédagogique approfondi qui leur donne du sens.

- **Faire du stage un temps de brassage social dans le cadre du partenariat École-collectivités-entreprises**
- **Garder la trace des étapes du parcours Avenir et des talents acquis**
- **Identifier collectivement les facteurs de décrochage pour accroître la persévérance scolaire**

## Deuxième axe :

FÉDÉRER LES ACTEURS  
POUR CONSTRUIRE  
DES TRAJECTOIRES  
DE RÉUSSITE

### Priorité 2

**Amener chaque élève  
à se projeter dans  
son avenir professionnel  
par des expériences  
concrètes**

## Objectif n°2

### Valoriser la voie professionnelle, clef de la mobilité

Permettre aux jeunes, par la formation, de s'insérer sur le territoire de leur choix (local, national ou international), d'acquérir une ouverture culturelle et une formation citoyenne, est au cœur de la transformation de la voie professionnelle. L'articulation des enseignements généraux et professionnels donne du sens aux apprentissages. De nombreux partenariats aident à l'insertion et à la circulation des jeunes formés. Ainsi, les établissements créent entre eux des réseaux pour faciliter la mise en œuvre des familles de métiers, tissent d'étroites relations avec les branches professionnelles et les entreprises, tous territoires confondus. Une carte des formations établie par la région académique et la Région améliore la cohérence du maillage territorial. Les lycées professionnels au centre de différents lieux de formation allant du collège à l'université, des CFA aux centres de formation pour adultes, permettent au jeune d'adapter son parcours grâce à des passerelles d'un diplôme à l'autre ou d'une modalité d'étude à l'autre.

- **Décloisonner et valoriser la voie professionnelle**
- **Sécuriser les parcours des élèves de la voie professionnelle**
- **Renforcer les partenariats pour une formation approfondie tout au long de la vie**

## Deuxième axe :

FÉDÉRER LES ACTEURS  
POUR CONSTRUIRE  
DES TRAJECTOIRES  
DE RÉUSSITE

### Priorité 2

**Amener chaque élève  
à se projeter dans  
son avenir professionnel  
par des expériences  
concrètes**

### Objectif n°3

#### **S'appuyer sur la complémentarité des associations pour développer des expériences formatrices et solidaires**

Les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, dotées d'un agrément national et/ou académique, sont partenaires de l'École. En 2020, environ 40 associations ont obtenu un agrément académique. Elles couvrent des champs variés, à l'image de la complémentarité souhaitée : lutte contre le décrochage, prévention des violences, valeurs de la République, mobilité individuelle ou collective. Leur intervention s'inscrit dans le cadre des projets d'école ou d'établissement, en présence de l'équipe éducative. Elle vient en appui des programmations disciplinaires et des projets liés au vivre ensemble ainsi qu'à la lutte contre les inégalités. L'engagement civique devient un élément structurant des trajectoires scolaires et individuelles : les associations peuvent devenir des relais pour guider les projets de solidarité.

- **Favoriser l'engagement**
- **Assurer le lien entre le travail associatif et le travail dans la classe**
- **Valoriser les expériences effectuées**

## Troisième axe :

ENGAGER LES ÉLÈVES  
À S'OUVRIRE AU MONDE :  
CITOYENNETÉ, CULTURE,  
SPORT, MOBILITÉS  
INTERNATIONALES

### Priorité 1

**Former des citoyens éclairés  
et solidaires partageant  
les valeurs de la République**

### Objectif n°1

**Assurer le respect et la protection des droits et de la dignité de chacun**

Les discriminations dans le milieu scolaire, les violences, le harcèlement sont des réalités, parfois tragiques, traitées avec attention mais encore trop nombreuses dans les établissements de l'académie. Elles portent atteinte aux valeurs de la République et provoquent de très profondes souffrances dont les victimes peinent à se relever. Le harcèlement notamment va conduire les élèves à s'isoler, à ne plus pouvoir circuler dans l'espace scolaire, parler à autrui, s'épanouir, travailler. Par la souffrance engendrée, il peut conduire au suicide. Souvent invisible dans l'établissement, parfois inaperçu des familles, il sévit sur les réseaux sociaux et atteint les élèves sans que l'on puisse toujours le discerner. Prendre à bras le corps ces sujets constitue une priorité.

- **Développer le parcours citoyen pour lutter contre toute forme de violence et de discrimination**
- **Outils élèves et personnels**
- **Prévenir et lutter contre le harcèlement, pour assurer l'intégrité physique et morale de chaque élève**

## Troisième axe :

ENGAGER LES ÉLÈVES  
À S'OUVRIRE AU MONDE :  
CITOYENNETÉ, CULTURE,  
SPORT, MOBILITÉS  
INTERNATIONALES

### Priorité 1

Former des citoyens éclairés  
et solidaires partageant  
les valeurs de la République

## Objectif n°2

### Associer les élèves aux projets de chaque école et chaque établissement

Objectif du précédent projet académique, la vitalité des instances démocratiques collégiennes et lycéennes se développe. Élection de délégués, conseil de la vie collégienne (CVC), comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), conseil national de la vie lycéenne (CNVL) : dès le plus jeune âge, les élèves peuvent participer et travailler avec la communauté éducative. Il reste cependant du chemin à parcourir pour que ces instances soient visibles et reconnues comme force de proposition par tous les élèves et tous les personnels.

- **Construire un parcours citoyen lié au diagnostic effectué et aux objectifs partagés**
- **Valoriser le travail des élèves**
- **Développer un fonctionnement efficace des instances représentatives d'élèves**

## Troisième axe :

ENGAGER LES ÉLÈVES  
À S'OUVRIRE AU MONDE :  
CITOYENNETÉ, CULTURE,  
SPORT, MOBILITÉS  
INTERNATIONALES

### Priorité 1

**Former des citoyens éclairés  
et solidaires partageant  
les valeurs de la République**

## Objectif n°3

### Poser les bases d'une citoyenneté numérique

Préparer à une citoyenneté pleine et entière au xxi<sup>e</sup> siècle nécessite d'éduquer à la citoyenneté numérique. En ligne, chaque élève est exposé plus rapidement à des contenus et des informations peu fiables, voire mensongers. Être capable de discerner le vrai du faux et pouvoir identifier les contenus de qualité sont des compétences indispensables. Elles sont un enjeu pour la démocratie et l'État de droit. Le numérique donne aux élèves des libertés plus grandes et de nouvelles possibilités de s'exprimer, communiquer, créer, s'engager. Ces libertés, pour être effectives, demandent une meilleure connaissance des droits et des responsabilités de chacun, le développement de l'empathie et l'apprentissage de la coopération. Ces capacités doivent s'acquérir tout au long de la scolarité et dans toutes les disciplines.

- **Éclairer les enjeux des technologies numériques et leurs usages**
- **Outils juridiques et responsabiliser quant aux usages numériques**
- **Valoriser les pratiques responsables du citoyen numérique de l'école au lycée**

## Troisième axe :

ENGAGER LES ÉLÈVES  
À S'OUVRIRE AU MONDE :  
CITOYENNETÉ, CULTURE,  
SPORT, MOBILITÉS  
INTERNATIONALES

### Priorité 2

Ouvrir à tous les élèves  
des expériences culturelles,  
artistiques, sportives et  
internationales

## Objectif n°1

### Ouvrir au monde par les arts et par le sport

L'accessibilité de l'éducation artistique et culturelle (EAC) pour tous, de la maternelle à l'université, est l'un des principes de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle. Rencontrer, expérimenter, pratiquer les arts, découvrir la vie et l'œuvre d'artistes et de chercheurs aide à s'engager dans les apprentissages, y compris scientifiques, et dans la citoyenneté. L'éducation artistique et culturelle est aussi celle du corps, à travers le chant, la danse. En retour, la pratique sportive développe le rapport à l'autre et au patrimoine sportif. En attestent les valeurs de l'Olympisme : amitié, respect, excellence. La vocation du programme « Héritage », qui impliquera les trois départements cristoliens et tout particulièrement la Seine-Saint-Denis, est de faire du sport un vecteur des politiques publiques dans des domaines tels que l'éducation et la culture. C'est un levier majeur pour développer et valoriser l'engagement sportif scolaire.

- **Parvenir à l'objectif interministériel du 100 % Éducation artistique et culturelle (EAC)**
- **Promouvoir les activités physiques (sportives et artistiques) comme vecteurs de réussite**
- **Développer l'ensemble des compétences sportives**

## Troisième axe :

ENGAGER LES ÉLÈVES  
À S'OUVRIR AU MONDE :  
CITOYENNETÉ, CULTURE,  
SPORT, MOBILITÉS  
INTERNATIONALES

### Priorité 2

Ouvrir à tous les élèves  
des expériences culturelles,  
artistiques, sportives et  
internationales

## Objectif n°2

### Renforcer l'ouverture européenne et internationale

L'aptitude à s'ouvrir au monde et la maîtrise d'une ou plusieurs langues sont des atouts majeurs, avec un enjeu d'enrichissement personnel, culturel et linguistique. Le renforcement des valeurs citoyennes de tolérance et de compréhension mutuelle en découle, une insertion réussie en sera le résultat. Cette capacité commence dans la famille, par le biais de la langue ou des langues qui y sont parlées, se développe au sein des établissements et s'enrichit d'expériences à l'étranger. Tous les élèves ne partent pas en mobilité mais tous peuvent bénéficier de la politique d'ouverture européenne et internationale conduite par leur établissement. Un large éventail de modalités existe pour mettre en œuvre toutes les mobilités : échanges sur plateformes dédiées, classes virtuelles, accueil d'élèves étrangers, séjours à l'étranger, stages en entreprise, etc. L'objectif est toutefois d'augmenter le nombre de mobilités vers l'étranger, afin d'y consolider ou construire des apprentissages.

- **Contribuer au renforcement des compétences en langue étrangère**
- **Développer la stratégie d'ouverture européenne et internationale des écoles et des EPLE**
- **Favoriser la mobilité de tous les élèves à des fins d'apprentissage**

## Troisième axe :

ENGAGER LES ÉLÈVES  
À S'OUVRIRE AU MONDE :  
CITOYENNETÉ, CULTURE,  
SPORT, MOBILITÉS  
INTERNATIONALES

### Priorité 2

Ouvrir à tous les élèves  
des expériences culturelles,  
artistiques, sportives et  
internationales

## Objectif n°3

### Engager des démarches durables, en lien avec la responsabilité sociale

Depuis des années, les élèves et les équipes de l'académie de Créteil se sont engagés dans un travail sur le développement durable et la transition écologique. En 2019-2020, cela concernait environ 700 établissements des premier et second degrés. Cependant, la situation requiert une amplification de l'action, et pour cela l'attention collective des professionnels de l'éducation, des partenaires ainsi que des élèves. Pour y parvenir, ces derniers doivent développer leur capacité d'information et devenir force de proposition. Les thèmes de réflexion sont nombreux, qui concernent notamment leur environnement proche. À cet égard, les relations avec les collectivités sont essentielles pour transformer les projets des équipes et des élèves en actes.

- **Formaliser l'engagement des écoles et EPLE afin de poursuivre le développement des démarches collectives**
- **Responsabiliser les élèves**
- **Travailler en partenariat afin de proposer des actions et remédiations concrètes**

## Quatrième axe :

ACCROÎTRE LA QUALITÉ  
DE VIE DES PERSONNELS  
DANS LEUR TRAVAIL  
PAR UNE AUTONOMIE  
RENFORCÉE ET DES  
MOBILITÉS PLUS SOUPLES

### Priorité 1

Favoriser l'attractivité  
des carrières au sein  
de l'académie

## Objectif n°1

### Étayer l'arrivée et/ou l'entrée en fonction des stagiaires, néo-titulaires et néo-contractuels

L'académie de Créteil, en 2019-2020, accueillait parmi ses stagiaires environ 1 800 enseignants dans le premier degré, 740 dans le second degré, une trentaine de CPE, plusieurs centaines de personnels administratifs, médico-sociaux et techniques, en établissement et dans les services. Ces chiffres élevés concernent aussi les personnels de direction et d'inspection. Dans les conditions d'éloignement et de difficultés de logement en Île-de-France, l'entrée dans le métier nécessite un accompagnement par la formation et un suivi social. Cela requiert également de déconstruire des représentations que les nouveaux arrivants peuvent parfois avoir du territoire cristolien et de les outiller pour qu'ils s'appuient, en autonomie, sur toutes les ressources et dynamiques du territoire.

- **Veiller à l'accueil dans l'académie, le département, le service ou l'établissement**
- **Faciliter la prise de fonction et déconstruire les représentations**
- **Valoriser l'action collective des personnels**

## Quatrième axe :

ACCROÎTRE LA QUALITÉ  
DE VIE DES PERSONNELS  
DANS LEUR TRAVAIL  
PAR UNE AUTONOMIE  
RENFORCÉE ET DES  
MOBILITÉS PLUS SOUPLES

### Priorité 1

Favoriser l'attractivité  
des carrières au sein  
de l'académie

## Objectif n°2

### Accompagner la construction des carrières

L'allongement des carrières, la conciliation vie privée / vie professionnelle et le souhait de mobilité entre les métiers nécessitent un accompagnement renforcé et individualisé. Pour cela, la gestion des ressources humaines se développe en proximité. Cet accompagnement du parcours professionnel, mobilisable à tout moment, s'articule avec les entretiens de carrière et permet aux personnels de bénéficier à leur demande d'un entretien avec les conseillers en ressources humaines dédiés.

- **Faciliter le développement des talents, optimiser les affectations**
- **Varier les missions pour entamer de nouvelles étapes de carrière**
- **Former aux droits, pour qu'ils soient mobilisés par les personnels**

## Quatrième axe :

ACCROÎTRE LA QUALITÉ  
DE VIE DES PERSONNELS  
DANS LEUR TRAVAIL  
PAR UNE AUTONOMIE  
RENFORCÉE ET DES  
MOBILITÉS PLUS SOUPLES

### Priorité 1

Favoriser l'attractivité  
des carrières au sein  
de l'académie

## Objectif n°3

### Assurer la qualité de vie au travail et la prévention des risques

La qualité de vie au travail, préoccupation de tous les personnels consultés, dépend du climat installé dans le collectif de travail. Pour favoriser une culture commune et partager des ambitions collectives, une communication interne de qualité est un objectif fort. Cela s'accompagne d'une réflexion sur les difficultés et les risques (santé, sécurité...). Les personnels hiérarchiquement responsables disposent de nombreux appuis académiques et départementaux (pôles sécurité, pôles médico-sociaux). Par ailleurs, les instances consultatives contribuent à la protection des personnels. Le respect des valeurs de la République et du droit doit assurer un environnement de travail favorable à chacune et chacun. Il convient de veiller, avec bienveillance et pédagogie, à leur respect dans l'ensemble des lieux par les personnels comme par les usagers.

- **Assurer le respect des valeurs de la République et de la déontologie dans tous les environnements professionnels**
- **Diffuser la culture de la prévention des risques en s'appuyant sur des diagnostics précis**
- **Anticiper, innover, communiquer dans le cadre d'un travail collaboratif tourné vers les usagers**

## Quatrième axe :

ACCROÎTRE LA QUALITÉ  
DE VIE DES PERSONNELS  
DANS LEUR TRAVAIL  
PAR UNE AUTONOMIE  
RENFORCÉE ET DES  
MOBILITÉS PLUS SOUPLES

### Priorité 2

Former en conciliant  
attentes des personnels  
et besoins identifiés  
par l'institution

## Objectif n°1

### Passer d'une logique de l'offre à une logique d'accompagnement de la demande

Le nombre de personnels formés dans l'académie augmente. Dans le second degré, plus de 36 000 personnes ont suivi un stage du Plan académique de formation en 2018, contre 31 791 en 2016, et plus de 10 000 personnels ont bénéficié d'une ANT sur la même période. Cependant, un certain nombre de personnels ne sollicite pas de formation ou n'y a pas accès. Or, la formation facilite l'autonomie et l'efficacité dans le travail, au bénéfice des élèves et des usagers. Elle s'avère fondamentale pour le bien-être au travail. Nombre des personnes consultées aspirent à un renouvellement des situations de formation, qui doivent ainsi concilier attentes des stagiaires et besoins de l'institution.

- **Étayer les carrières par une formation appropriée**
- **Analyser les gestes métiers avec l'aide de la recherche**
- **Inclure un maximum de personnels dans la dynamique de formation**

## Quatrième axe :

ACCROÎTRE LA QUALITÉ  
DE VIE DES PERSONNELS  
DANS LEUR TRAVAIL  
PAR UNE AUTONOMIE  
RENFORCÉE ET DES  
MOBILITÉS PLUS SOUPLES

### Priorité 2

**Former en conciliant  
attentes des personnels  
et besoins identifiés  
par l'institution**

## Objectif n°2

### Accompagner et outiller les personnels d'encadrement

Une professionnalisation en lien avec les objectifs, avec l'évolution des pratiques et des contextes d'exercice est nécessaire pour la hiérarchie intermédiaire, qui fait face à de nombreux défis. Une gestion des ressources humaines de proximité consolidera les trajectoires et facilitera l'identification des besoins individuels. Cela requiert aussi de sécuriser la pratique professionnelle pour que chacun puisse assumer le plus sereinement possible le champ de ses responsabilités ainsi que le pilotage des équipes. Des aléas et des risques pesant sur les établissements, il importe de former à leur prévention et à leur gestion. La communication interne et externe prend désormais une importance majeure pour fédérer, garantir une réflexion collective, valoriser le travail collectif, gérer des situations sensibles.

- **Former pour aider à la promotion**
- **Former au pilotage des services et des EPLE dans le cadre d'une autonomie d'action**
- **Faire de l'école et de l'EPLÉ des lieux de formation et de mobilité professionnelle interne**

## Quatrième axe :

ACCROÎTRE LA QUALITÉ  
DE VIE DES PERSONNELS  
DANS LEUR TRAVAIL  
PAR UNE AUTONOMIE  
RENFORCÉE ET DES  
MOBILITÉS PLUS SOUPLES

### Priorité 2

Former en conciliant  
attentes des personnels  
et besoins identifiés  
par l'institution

## Objectif n°3

### Former les personnels à l'ouverture internationale

La dimension européenne et internationale de la formation des personnels concourt à l'ouverture européenne et internationale des écoles, des établissements et de l'académie à travers quatre objectifs: la connaissance des systèmes éducatifs étrangers – laquelle met en perspective le système éducatif français –, la montée en compétences linguistiques et pédagogiques des équipes, la mise en place de partenariats, et la mobilité professionnelle individuelle.

- **Renforcer la mobilité internationale**
- **Accompagner et former les personnels**
- **Valoriser les trajectoires et l'ouverture internationales**